

DES ESPACES VERTS POUR TOUS ET TENNIS
CANADA BIEN SAGE DANS SON CARRE DE SABLE

Mémoire traitant du projet de développement des installations de Tennis Canada au Parc Jarry. Ecrit par Benoit Lefebvre

En février dernier, l'organisme appelé Tennis Canada présentait les plans d'agrandissement de ses installations au Parc Jarry. Que faut-il en penser?

Le projet présenté par l'association de tennis comporte certains côtés positifs, comme l'idée d'utiliser des espaces de stationnement à l'extérieur du Parc Jarry, ce qui est certainement mieux que de transformer des espaces verts du parc en parking asphalté. Malheureusement, dans ce projet, il n'y a pas que des lapins roses au pays des merveilles.

Lorsqu'un petit garnement glisse une grenouille dans le chandail de sa petite soeur, il doit s'attendre à ce qu'on lui tire l'oreille. Je me fais donc fort de tirer les oreilles en forme de raquettes de Tennis Canada, car son projet a plus d'impacts négatifs que positifs pour les gens qui aiment le Parc Jarry.

premier service: une expansion sans raison valable

Le premier point franchement négatif du projet à souligner est cette expansion inutile et injustifiée de 4 courts de tennis en dehors du territoire de Tennis Canada, bref, directement sur nos espaces verts à nous, citoyens de Montréal. L'association de tennis avait claironné à plusieurs reprises, avant le dévoilement public de son plan en décembre dernier, qu'elle ne sortirait pas de sa zone au Parc Jarry . La promesse n'a pas été tenue.

Tennis Canada justifie son expansion à l'extérieur de son périmètre par la construction d'un nouvel amphithéâtre de 5000 places, et éventuellement de 7000 places, sur le site du court #1 (c'est juste à côté du Stade Jarry). En effet, l'amphithéâtre que veut construire l'organisme est si obèse que le main-

tien des 4 courts de tennis situés devant le site du court #I deviendrait difficile sinon impossible: c'est donc en raison de cette construction que Tennis Canada désire "dumper" ces 4 courts de tennis en dehors de sa zone, sur nos espaces verts.

Mais, avec un amphithéâtre juste un peu moins grand, les 4 courts de tennis ne pourraient-ils pas rester où ils sont? A ce sujet, Tennis Canada a déclaré en janvier dernier que même avec un amphithéâtre plus petit, des normes de sécurité empêchaient que les 4 courts de tennis en question soient trop près du nouvel édifice. Qu'en est-il vraiment?

Après vérification auprès de la Ville de Montréal et dans le Code de Construction du Québec, code régissant les constructions comme l'amphithéâtre projeté, il n'y a aucun empêchement majeur d'ordre sécuritaire à ce que les 4 courts de tennis Canada situés devant l'actuel court #I bordent un amphithéâtre un peu plus petit que celui proposé par l'association de tennis. Il suffit d'un petit espace de dégagement suffisant devant l'amphithéâtre pour que les gens puissent en sortir et circuler sur le site. Pas besoin d'un espace de dégagement de 30 pieds!

Bref, Tennis Canada invente un faux prétexte sécuritaire pour s'approprier des espaces verts publics aux dépens des citoyens! De plus, il n'est pas exclu, si Tennis ^{Canada} réussissait à s'emparer d'espaces publics avec le présent projet, que l'association de tennis, dans plusieurs années, revienne avec l'idée de prendre de l'expansion sur les espaces publics du parc. L'appétit vient en mangeant.

La solution raisonnable aux problèmes dûs à l'amphithéâtre et au déplace-

ment des courts est pourtant claire, lumineuse même. Si construction d'amphithéâtre il devait y avoir, il suffirait que l'édifice soit juste un peu moins grand que projeté. Ainsi, Tennis Canada aurait une bâtisse qui lui donnerait une belle augmentation de places (6500 ou 6000 sièges, au lieu des 7000 visés à plus long terme), préserverait ses 4 courts de tennis (en les laissant où ils sont actuellement), ferait de substantielles économies en ne les démolissant pas pour les déménager et resterait dans sa zone; et surtout, les gens des quartiers environnants ne verraient pas de larges espaces verts publics réduits par le béton de ces 4 courts et conserveraient trois arbres d'âge moyen qui seraient coupés avec le projet actuel.

deuxième service: la passe de
la grande clôture

Tennis Canada propose d'échanger une longue languette de son territoire contre l'espace nécessaire pour 4 terrains de tennis à l'extérieur de son territoire. Pire encore, l'association de tennis convoite une étendue jouxtant 3 de ces éventuels courts: si Tennis Canada l'obtenait, elle ferait l'acquisition d'une bande de terrain de 150 pieds, devant l'actuelle clôture, par 550 pieds de large. Avancer ainsi en tête de pont vers le centre du Parc Jarry est inacceptable et n'a pas de raison valable d'être: la mince languette n'est pas satisfaisante car de valeur inférieure et parce que les gens y ont déjà accès en bonne partie.

Concernant la zone supplémentaire (appelée "zone 3") à côté de 3 éventuels courts, que désire Tennis Canada, l'organisme passerait ainsi de 19% à 20.2% de la surface occupée du Parc Jarry (et non pas à 19.2%, selon leurs dires). Tennis Canada dit que ce ne serait que pour le temps du tournoi annuel alors que ce

pourrait être à l'année longue d'ici un certain temps en nous faisant ce que j'appelle "la passe de la grande clôture".

Voici: l'association de tennis a légalement le droit d'encercler cette zone accrue d'une clôture pendant le tournoi annuel sous ses auspices. Si le projet présenté par Tennis Canada était mis en pratique tel quel, qu'est-ce qui empêcherait l'organisme de tennis, dans quelques années, soit bien après que les débats publics sur ses plans d'agrandissement se sont terminés, d'"oublier" de retirer sa clôture après un tournoi de tennis et ainsi occuper de façon permanente (et non temporaire) un territoire accru (soit 20.2%)? Rappelons qu'une clôture ceinture actuellement, à l'année longue, le territoire de Tennis Canada de façon illégale ... depuis 6 ans! Le passé étant souvent garant de l'avenir, l'on peut donc s'attendre à ce que Tennis Canada remette en place une clôture permanente d'ici quelques années (si le projet présenté va de l'avant).

A propos de la poussière de pierre colorée que Tennis Canada veut étendre sur de longues surfaces vertes qui disparaîtront, c'est bien plus un cadeau que Tennis Canada s'offre à lui-même qu'aux usagers du parc. De même en est-il du 5^e court de tennis qu'ils veulent réaménager dans leur territoire. Plutôt que de la pierre colorée, puisqu'il s'agit d'un parc, pourquoi ne pas laisser la place d'honneur à ce que l'on retrouve d'abord dans ce type de lieu public: de l'herbe? Quant à ce 5^e court de tennis, il ne devrait pas être construit car il fera bêtement enterrer un espace vert. A ce sujet, Tennis Canada pourrait être compensé 4 fois plutôt qu'une de la disparition de ce 5^e court: l'association de tennis projette possiblement de construire 4 courts de tennis sur le toit de leur centre. Du béton aménagé sur du béton, ça ne dérange pas grand monde...

Une sérieuse réserve toutefois concernant l'agrandissement du centre de tennis dans le stationnement: la bête coupe de deux arbres d'âge moyen. Tennis Canada, avec son 12.9 millions de budget pour son projet, doit sortir le "bidou" nécessaire pour replanter ces arbres ailleurs dans le parc: il en a les moyens.

dernier smash: les conclusions qui s'imposent

En conclusion, les 4 courts de tennis que veut expédier Tennis Canada hors de son territoire doivent rester à leur place actuelle, devant le site du court #1, et ça, ça passe par la construction d'un amphithéâtre plus petit (si construction d'amphithéâtre il y a); pas de zone supplémentaire pour Tennis Canada dans le Parc Jarry à l'extérieur de leur territoire actuel, même de façon soi-disant temporaire; l'échange de terrain proposé par l'association de tennis n'est pas avantageux pour les citoyens et doit être rejeté; de l'herbe, pas d'épandage de pierre colorée; la coupe d'arbres est à éviter puisqu'on peut soit les maintenir où ils sont, soit les déplacer si nécessaire.

Enfin, si l'ensemble des suggestions raisonnables proposées ci-dessus n'étaient pas retenues par Tennis Canada, il conviendrait donc que la Ville de Montréal rejette ce projet ou alors déclenche un référendum décisionnel sur le projet pour les gens des quartiers avoisinants, soit Villeray et Parc Extension. Il n'y aurait nul besoin d'accumuler des signatures pour obtenir ce référendum: c'est déjà fait. En effet, une pétition de 4500 noms a été remise l'automne dernier par la Coalition pour la Protection du Parc Jarry et cette pétition comportait entre autres l'appui au principe que les citoyens doivent être consultés sur la pertinence du projet, bref, d'avoir le dernier mot sur sa mise sur pied ou non. La tenue d'un référendum relève du politique, pas de la pure règlementa-

tion municipale. Si les gens en veulent un, référendum il peut y avoir. Dans une simple consultation publique, 2/3 des gens peuvent se prononcer contre un projet et les politiciens peuvent malgré tout voter pour. Dans un référendum, c'est le peuple qui a le dernier mot, pas une poignée de politiciens

N.B.: si le projet de Tennis Canada n'est pas substantiellement modifié par eux-mêmes ou s'il n'est pas rejeté par la Ville, il doit donc y avoir référendum avec entre autres les balises suivantes: plusieurs bureaux de scrutin à proximité des domiciles (car il est aberrant en démocratie de se rendre voter à 25 rues de chez soi); la publication de pamphlets de la Ville de Montréal expliquant les renseignements nécessaires pour aller voter, etc

